

Fruits et légumes

Un plan ambitieux pour une filière compétitive et durable

L'interprofession des fruits et légumes frais (Interfel) a remis vendredi son plan de filière au Président de la République. Ambitieux, pragmatique et opérationnel, il vient conforter et renforcer les actions et les orientations fixées par l'ensemble de la filière depuis 3 ans.

Issu d'une concertation collective, ce document de 40 pages, dont 16 fiches pratiques, pose les engagements de la filière, ses objectifs et facteurs clés de succès.

Répondre à l'enjeu du **développement de la consommation des fruits et légumes et assurer la compétitivité et la durabilité de la filière**, tel est l'objectif principal de ce plan. Il vient conforter les avancées déjà importantes mises en œuvre ces dernières années au sein de l'interprofession :

- Une représentativité renforcée : en passant de 8 à 14 familles, Interfel rassemble les professionnels de la filière, de l'amont à l'aval, en intégrant la restauration hors domicile.
- Un engagement responsable des professionnels avec la signature d'un nouvel accord triennal : la cotisation Interfel a pratiquement triplé afin de se substituer à la taxe fiscale pour le financement de la recherche et l'expérimentation au sein du Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes (Ctifl).

Les principaux engagements de la filière en six axes

Mettre en œuvre une contractualisation opérationnelle au moyen d'outils de pilotage attractifs et performants sur la base d'un accord interprofessionnel et d'un guide de bonnes pratiques des relations contractuelles.

Développer la place et le rôle des signes officiels de qualité afin d'accroître la segmentation du marché, en renforçant notamment les démarches en faveur de l'agriculture biologique.

Réduire l'usage des produits phytosanitaires par une approche scientifique en développant notamment des démarches de bio-contrôle.

Répondre à l'objectif de santé publique et d'éducation alimentaire en encourageant la consommation des fruits et légumes.

Investir collectivement dans le développement de l'offre française sur de nouveaux marchés à l'international.

Renforcer la recherche et l'innovation : développer des solutions alternatives et compétitives en concentrant nos efforts sur le bio-contrôle, la robotisation-mécanisation et la digitalisation.

Par ailleurs, l'interprofession souhaite renforcer l'action de l'Agence pour la Recherche et l'Information en Fruits et Légumes (Aprifel), composée des scientifiques et des associations de consommateurs, en proposant aux ONG de participer aux échanges au sein de cette association ; ceci dans le but de mieux répondre aux attentes sociétales.

Des engagements chiffrés

30 % de volumes contractualisés sur la base volontaire dans la filière fruits et légumes frais à **5 ans**.

50 % en valeur des fruits et légumes issus de la certification environnementale d'ici **5 ans**.

25 % en valeur des fruits et légumes frais commercialisés sous signes de qualité et d'origine, dont bio, d'ici **5 ans**.

400 grammes : consommation par jour et par habitant. Tendre vers cette recommandation du Programme National Nutrition Santé (PNNS) par le doublement du budget annuel de l'interprofession en matière de promotion-information.

20 % à 50 % de réduction des pesticides d'ici 2030, selon les espèces, les itinéraires techniques, les évolutions variétales, et l'accompagnement financier pour la recherche et développement.

Pour être réalisés, ces engagements nécessiteront un accompagnement solidaire et ambitieux des pouvoirs publics.

« Issu d'une véritable démarche collective, ce plan a pour vocation d'être le point de rencontre entre les objectifs publics, les capacités d'évolution de la filière, et la réponse aux attentes sociétales. »

Bruno Dupont, Président d'Interfel

Contact presse

Victoire GENEST – 01 49 49 15 20 – v.genest@interfel.com

A propos d'Interfel :

Créée en 1976, Interfel rassemble l'ensemble des métiers de la filière fruits et légumes frais. Toutes les fonctions sont représentées : production, coopération, expédition, importation, exportation, commerce de gros, distribution (grandes surfaces, commerces spécialisés et restauration collective). Organisme de droit et d'initiative privés, Interfel est reconnue association interprofessionnelle nationale agricole par le droit rural français, ainsi que par l'Union européenne depuis le 21 novembre 1996 dans le cadre de l'Organisation commune de marché (OCM) unique.

www.interfel.com / www.lesfruitsetlegumesfrais.com